

« M. Jean-Marie Detours, notaire à Lyon, qui reste
« adjudicataire, déclare qu'il n'a enchéri que de l'ordre et
« pour le compte de M. Michel Carret, chirurgien en cette
« ville, rue Lanterne, ici présent et acceptant. »

Telle est l'humble histoire de la confrérie des Vignerons et Jardiniers. A ne voir que les interminables contestations qui la remplissent, on ne se ferait, croyons-nous, qu'une idée incomplète de ce que furent, dans le passé, ces institutions sociales. Dissentiments et rivalités ne mirent jamais en cause l'honorabilité des personnes. Ils provenaient de simples malentendus sur l'exercice de droits ou de prérogatives que l'amour-propre, les petites vanités inhérentes à toute œuvre humaine, si louable qu'elle puisse être, revendiquaient avec une évidente bonne foi.

Mais si ces longs plaidoyers et ces multiples querelles forcent d'abord l'attention par la place prépondérante qu'ils occupent dans les textes, il ne faut pas, pour cela, oublier les nombreux bienfaits matériels et moraux dont l'ancienne société fut redevable aux corporations et aux confréries de métiers.

Quoiqu'ils aient laissé peu de traces écrites, les services rendus par ces agrégations d'homme de même profession, unis par la même foi, sont dignes néanmoins d'être hautement proclamés. C'est un côté de leur vie qui, pour n'avoir pas provoqué de grands retentissements, n'en constitue pas moins, aux yeux de l'écrivain impartial, une large compensation aux contestations puérides qui ont pu troubler parfois l'action conciliatrice de ces associations populaires.

A. GRAND.